

Rapport annuel

**Exercice clos le : 31.03.2022** 

### FCP de Société Générale Gestion

Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION

Sous délégataire de gestion comptable en titre : SOCIETE GENERALE

Dépositaire : SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES

# **Sommaire**

Caractéristiques du FCP	3
Vie du FCP sur l'exercice sous revue	4
Rapport d'activité	7
Informations spécifiques	8
Informations réglementaires	9
Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	12
Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	13
Comptes annuels	17
Bilan	18
Actif	18
Passif	19
Hors-bilan	20
Compte de résultat	21
Règles & méthodes comptables	22
Évolution actif net	25
Compléments d'information	26
Inventaire	33
Comptes annuels au 31.03.2022 du Fonds maître AMUNDI SERENITE PEA	35



### Caractéristiques du FCP



### Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### **SG LIQUIDITE PEA**

Code ISIN: (C) FR0007010657

OPCVM de droit français géré par Société Générale Gestion, société de Amundi

### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers"): Non applicable En souscrivant à SG LIQUIDITE PEA, nourricier de AMUNDI SERENITE PEA, vous investissez les liquidités de votre PEA au travers de AMUNDI SERENITE PEA - O. En effet, votre investissement est réalisé en quas-itotalité dans AMUNDI SERENITE PEA - O et, accessoirement en liquidités. La stratégie de votre fonds est identique à celle de AMUNDI SERENITE PEA - O, à savoir :

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

Ce fonds est destiné au placement des liquidités en attente de réinvestissement dans le cadre d'un PEA. L'objectif de gestion du fonds est d'investir dans des titres éligibles au PEA afin de bénéficier de la fiscalité associée et d'échanger la performance de ces titres contre la performance du marché monétaire, l'€STR capitalisé. La gestion mise en œuvre vise ainsi à offrir aux porteurs, sur un horizon de placement de 1 mois, un rendement monétaire tout en leur permettant de bénéficier de l'avantage fiscal lié à l'éligibilité PEA. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion. L'OPC verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Harlie's structure.

Les frais courants propres au fonds nourricier doivent être pris en compte pour l'appréciation de son objectif de gestion. Ainsi, l'objectif de gestion du fonds nourricier est de faire l'€STR diminué de ses propres frais courants après prise en compte des frais courants du maitre. Aussi, compte tenu de ses propres frais courants, la performance du fonds nourricier est inférieure à celle de son maitre. Cette performance sera en outre ajustée des coûts ou des gains liés à l'éligibilité au PEA. Rappel de la politique d'investissement du fonds maître :

Ainsi, l'équipe de gestion gère un portefeuille de titres éligibles au PEA et échange la performance contre celle du marché monétaire via l'utilisation

AMUNDI SERENITE PEA pourra conclure des acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme seront utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et pourra générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds.

SG LIQUIDITE PEA est éligible au PEA.

COPC est géré passivement et a pour objectif de répliquer la performance de son indice.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis chaque année.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 6 mois.

### Profil de risque et de rendement à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé 1 Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque de son indice de référence liquidative du portefeuille.

\*\* L'unisaturil de privourits compress teis que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

l'es in Capitalise.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds riest pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifile pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les dispositions en matière de souscription/rachat de AMUNDI SERENITE PEA - O, dans lequel est investi votre fonds sont expliquées dans la partie Conditions de souscriptions et de lequel est investi votre fonds, sont expliquées dans la partie Conditions de souscriptions et de rachats du prospectus de AMUNDI SERENITE PEA - O.

- Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

  Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.

  Risque de contrepartle : il représente le risque de défaillance d'un intervenant
- de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille. L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner



### Vie du FCP sur l'exercice sous revue

### En date du 2 février 2022 :

### - Modification dans le DICI:

- Avant :

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15 décembre 2021.

- Après

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2 février 2022.

### - Modification dans la note détaillée :

- Avant :

"Les documents d'information relatifs à l'OPCVM maître AMUNDI SERENITE PEA, de droit français, agréé par l'Autorité des marchés financiers le 11 mars 2005, sont disponibles auprès de :

Amundi Asset Management

Service Clients

90, Boulevard Pasteur - 75015 Paris"

- Après :

"Les documents d'information relatifs à l'OPCVM maître AMUNDI SERENITE PEA, de droit français, agréé par l'Autorité des marchés financiers le 11 mars 2005, sont disponibles auprès de :

Amundi Asset Management

Service Clients

91-93, Boulevard Pasteur - 75015 Paris"

### - Modification dans la note détaillée :

- Avant :

"Société Générale Gestion

90, Boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15"

- Après :

"Société Générale Gestion

91-93, Boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15"

### - Modification dans la note détaillée :

- Avant :

"SOCIETE GENERALE GESTION

Société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF le 31/12/2009 - n°GP09000020

Siège social: 90, Boulevard Pasteur - 75015 Paris"

- Après :

"SOCIETE GENERALE GESTION

Société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF le 31/12/2009 - n°GP09000020

Siège social: 91-93, Boulevard Pasteur - 75015 Paris"

### - Modification dans la note détaillée :

- Avant :

"Société Générale



Siège social: 29 Bd Haussmann - 75009 Paris

Adresse postale: 75886 Paris Cedex 18

Société Générale Gestion

90 Boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15"

- Après :

"Société Générale

Siège social: 29 Bd Haussmann - 75009 Paris

Adresse postale: 75886 Paris Cedex 18

Société Générale Gestion

91-93 Boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15"

### - Modification dans la note détaillée :

### - Avant :

"Amundi Asset Management, Société Anonyme

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le N° GP 04000036

Siège social: 90, Boulevard Pasteur - 75015 Paris"

### - Après :

"Amundi Asset Management, Société Anonyme

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le N° GP 04000036

Siège social: 91-93, Boulevard Pasteur - 75015 Paris"

### - Modification dans la note détaillée :

### - Avant :

"Indice de référence applicable à l'objectif de gestion du fonds :

L'administrateur de l'indice de référence est la BCE (Banque Centrale Européenne). En tant que banque centrale cet administrateur bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence : https://www.ecb.europa.eu/stats/financial\_markets\_and\_interest\_rates/euro\_short-term\_rate/html/index.fr.html"

### - Après :

"Indice de référence applicable à l'objectif de gestion du fonds :

L'administrateur de l'indice de référence est la BCE (Banque Centrale Européenne). En tant que banque centrale cet administrateur bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence : https://www.ecb.europa.eu/stats/financial\_markets\_and\_interest\_rates/euro\_short-term\_rate/html/index.fr.html

### - Ajout dans la note détaillée :

Non applicable

### - Modification dans la note détaillée :

### - Avant :

"Le prospectus, les derniers rapports annuels et documents périodiques de l'OCPVM et de l'OPCVM maître sont disponibles auprès de la société de gestion :

Société Générale Gestion

90, Boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15"



### - Après :

"Le prospectus, les derniers rapports annuels et documents périodiques de l'OCPVM et de l'OPCVM maître sont disponibles auprès de la société de gestion :

Société Générale Gestion

91-93, Boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15"

### - Modification dans la note détaillée :

- Avant :

Date de mise à jour du prospectus :15 décembre 2021

- Après :

Date de mise à jour du prospectus :2 février 2022

### - Modification dans le règlement :

- Avant :

Date de la mise à jour du règlement :15 décembre 2021

- Après :

Date de la mise à jour du règlement :2 février 2022



### Rapport d'activité

SG Liquidité PEA est nourricier du fonds maître Amundi Sérénité PEA.

Sur la période, le fonds a affiché une performance nette annualisée de -0.52%.

Au cours de la période considérée, le fonds a changé de benchmark.

Sur la période du 31/03/2021 – 30/04/2021, le benchmark était EONIA Capitalisé, le fonds ayant réalisé une performance nette de -0.04% contre -0.04% pour son indice de référence.

Sur la période du 03/05/2021 – 31/03/2022, le benchmark est ESTR Capitalisé, le fonds ayant réalisé une performance nette de -0.48% contre -0.53% pour son indice de référence.

Le portefeuille maître est constitué de plus de 75% d'actions de la Communauté Européenne garantissant l'éligibilité au PEA de l'OPCVM. Afin d'obtenir une performance proche du monétaire, la performance de ce panier d'actions est échangée contre une performance monétaire via un contrat d'échange (swap). Les résultats en termes de gestion du fonds sont liés aux évolutions du taux du marché monétaire, à savoir à l'ESTR.

De mars 2021 à mars 2022, la performance du portefeuille « SG LIQUIDITE PEA » est de -0,51%. Celle du benchmark est de -0,56% avec une tracking error de 0,02%.

### Information sur les incidences liées à la crise Covid-19

La crise sanitaire du Covid-19 n'a pas eu de conséquences significatives sur l'OPC au cours de l'exercice.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")		
nues	Acquisitions		
AMUNDI SERENITE PEA O FCP	64 271 042,13	35 061 433,16	

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.



## Informations spécifiques

### Proportion d'investissement de l'actif en titres ou droits éligible au PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

• La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il est investi en totalité et en permanence en parts (ou actions le cas échéant) de son OPC maître et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion de cet OPC maître.

Conformément à la réglementation et au cours de la période écoulée, l'OPC maître a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la notice d'information et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

### Fonds et instruments du groupe

• Cette information est présentée dans l'Annexe aux Comptes annuels - Compléments d'information relatif au Bilan et au Compte de résultat. (Autres informations).

### Calcul du risque global

### Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

### Droit de vote

Le FCP étant nourricier (c'est-à-dire investi en totalité et en permanence en parts d'un seul OPC maître, et à titre accessoire en liquidités), c'est la politique de vote de son fonds maître qu'il convient de considérer.

Vous pouvez vous reporter à cette politique et au rapport d'exercice des droits de vote relatif sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com, rubrique « à propos de Amundi ».

### Règlements SFDR et taxonomie :

### Article 6

Le fonds ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Les intermédiaires sont sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Le risque de contrepartie défini par l'équipe d'analyse crédit de la Société de gestion sur la base d'une étude interne extrêmement détaillée. Cette analyse est menée séparément sur le marché monétaire et sur le marché obligataire,
- · La compétitivité des prix évaluée à partir d'un état de reporting fourni par les tables de négociation,
- La qualité de l'exécution et du dénouement des opérations évaluée par un état de reporting fourni par le middle office,
- · La qualité de la recherche.
- La demande d'entrée en relation avec un nouvel intermédiaire financier, à l'initiative d'un négociateur ou d'un gérant, doit être présentée à la Direction des Risques de la Société de gestion pour accord.

Le document « politique d'exécution » est disponible sur le site internet de SOCIETE GENERALE GESTION : www.societegeneralegestion.fr.

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Le compte rendu relatif au frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de S2G www.societegeneralegestion.fr ou adressé à tout porteur qui en ferait la demande.

### Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

SOCIETE GENERALE Gestion applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que SOCIETE GENERALE Gestion exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de SOCIETE GENERALE Gestion. De plus, SOCIETE GENERALE Gestion met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles SOCIETE GENERALE Gestion a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

### **Politique Charbon**

### SOCIETE GENERALE Gestion exclut:

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

### Application en gestion passive :

· Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de SOCIETE GENERALE Gestion (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.



Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de SOCIETE GENERALE Gestion répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif de SOCIETE GENERALE Gestion mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, SOCIETE GENERALE Gestion a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

### Politique sur le tabac

Depuis 2018, SOCIETE GENERALE Gestion limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de SOCIETE GENERALE Gestion s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, SOCIETE GENERALE Gestion est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. SOCIETE GENERALE Gestion applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par SOCIETE GENERALE Gestion sont disponibles sur son site Internet : www.societegeneralegestion.fr

\* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.

### Politique de rémunérations

### 1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Société Générale Gestion est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V»). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

### 1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Société Générale Gestion à l'ensemble de son personnel (soit 71 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 6 379 143 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 4 754 254 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 1 624 889 euros, soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.



Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (3 collaborateurs au 31 décembre 2021) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (1 collaborateur au 31 décembre 2021), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.
- 2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette :
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.
- 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.



Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Néant.



# Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

# Deloitte.

Definitie & Associale 6 place de la Tyramide 5,2908 Paris-La Défense Cedex Trance Talignapar = 38 (0) 1,4988 28 (

Adresse pentake TSA 20308 52000 La Défense Cedex

### **SG LIQUIDITE PEA**

Fonds Commun de Placement Société de Gestion : Société Générale Gestion 90, boulevard Pasteur 75015 Paris

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

Aux porteurs de parts du FCP SG LIQUIDITE PEA,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SG LIQUIDITE PEA constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Codes per actions amplifies accept at de 2 feb. 100 f. Codes of openies Pergassia Boot Hear Tables of Modes de Park Becke Tonde Locktich de Communications Portrova it south die Compagnio Light refer of Visiolities 674 (180 Million Martin) (180 Million Mi

uan armé di mesa i isa dire



# Deloitte.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

# Deloitte.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de nondétection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

# **Deloitte.**

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 08 juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane (ollas Stéphane COLLAS Jean Mare LECAT
Jean-Mare LECAT

# **Comptes annuels**

# **BILAN** Actif

	31.03.2022	31.03.2021
Devise	EUR	EUR
Instruments financiers	128 700 633,84	99 753 920,53
OPC Maître	128 700 633,84	99 753 920,53
CONTRATS FINANCIERS	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Créances	286 336,13	29 863,02
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	286 336,13	29 863,02
Comptes financiers	-	928 412,91
Liquidités	-	928 412,91
Total de l'actif	128 986 969,97	100 712 196,46

# **BILAN** Passif

	31.03.2022	31.03.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	129 167 396,38	100 221 777,39
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-179 625,51	-239 414,13
Résultat de l'exercice	-285 884,64	-222 180,18
Total des capitaux propres (montant représentatif de l'actif net)	128 701 886,23	99 760 183,08
Instruments financiers	-	-
CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	28 617,26	952 013,38
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	28 617,26	952 013,38
Comptes financiers	256 466,48	-
Concours bancaires courants	256 466,48	-
Emprunts	-	-
Total du passif	128 986 969,97	100 712 196,46

# **HORS-BILAN**

	31.03.2022	31.03.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés  Marché à terme forme (Futures)		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# **COMPTE DE RÉSULTAT**

COMITE DE RECOLIAT	31.03.2022	31.03.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	39,59	0,63
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	39,59	0,63
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	-2 711,10	-3 203,60
Autres charges financières	-767,31	-
Total (II)	-3 478,41	-3 203,60
Résultat sur opérations financières (I - II)	-3 438,82	-3 202,97
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-252 264,02	-236 092,08
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-255 702,84	-239 295,05
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-30 181,80	17 114,87
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-285 884,64	-222 180,18



# Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### Information sur les incidences liées à la crise Covid-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone Euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone Euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Dans le cas des ABS et MBS, ces évaluations sont obtenues par une interrogation systématique du marché pour chaque titre concerné. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone Euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone Euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone Euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts de FCC, FCPR ou FCPI détenues sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les contrats d'échange de performance actions, d'OPC et d'indices sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature.

Les produits structurés crédit, change, taux (option sur spread, exotique, barrière, digitale sur défaut,...), les CDO et CSO, sont valorisés en fonction de paramètres de marché fournis par les contreparties et/ou en fonction des prix calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les titres adossés à un contrat d'échange (asset swaps) sont évalués à prix de marché.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris. Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.



Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle. Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

Les fonds d'investissement étrangers à valeur liquidative mensuelle sont valorisés sur la base de cours estimés fournis par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles. Les dérivés de crédit sont valorisés chaque jour avec le module CDSW de bloomberg qui donne la valeur Mark-to Market une fois entrés tous les périmètres de l'instrument et le spread du jour obtenu de contributeurs de marché.

### Méthodes de comptabilisation

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée périodiquement sur la base de l'actif net OPC inclus.

Les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

### Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

### Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

### Frais de fonctionnement et de gestion de l'OPCVM nourricier

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
Frais de gestion financière	Actif net	0,75 % TTC maximum	
Frais administratifs externes à la société de gestion	Adii liet	0,75 % TTC maximum	
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1.2 % TTC maximum	
Commission de mouvement	Néant	Néant	
Commission de surperformance	Néant	Néant	



Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

- Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM;
- Les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPCVM.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

En outre, en tant que fonds nourricier, le fonds supporte indirectement les frais suivants facturés à l'OPCVM maître :

- Rappel des frais de gestion et de fonctionnement de l'OPCVM maître

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Part I-C : 0,50 % TTC maximum
		Part I-D : 0,50 % TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion		Part O-C : 1,20 % TTC maximum
		Part P-C : 1,20 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement  Perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place
Perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Amundi Intermédiation sur tous les autres instruments et opérations.		Montant forfaitaire de 1€ par contrat (futures/options) + commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change,)
Commission de surperformance	Néant	Part I-C : Néant
		Part I-D : Néant
		Part O-C : Néant
		Part P-C : Néant

### Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Affectation du résultat net : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation



# **2** Évolution actif net

	31.03.2022	31.03.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	99 760 183,08	117 632 687,43
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	86 350 260,46	61 415 182,81
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-56 803 692,53	-78 826 494,84
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-167 334,57	-258 018,82
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-181 827,37	36 121,55
- Différence d'estimation exercice N	-640 099,16	-458 271,79
- Différence d'estimation exercice N-1	-458 271,79	-494 393,34
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-255 702,84	-239 295,05
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	128 701 886,23	99 760 183,08



# 3 Compléments d'information

### 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	_

### 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	_
Hors-bilan Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

### 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

### 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

-	-	<ul> <li>Autres devises</li> </ul>
-	-	
-	-	
-	-	
-	-	
-	-	
-	-	
-	-	
-	-	
-	-	
	- - - - - - -	

### 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	202 202 42
Opérations de change à terme de devises :	286 336,13
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	256 473,11
Somme à payer	29 863,02
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	20 647 26
Opérations de change à terme de devises :	28 617,26
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	24 732,60
Somme à payer	3 884,66
-	-
-	-
-	
Autres opérations	-



### 3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	5 494,92901	86 350 260,46	3 615,72809	56 803 692,53
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

### 3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,22
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

### 3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant	
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	



### 3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur	actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :
- Instru	ments financiers reçus en pension (livrée)
- Autre	s opérations temporaires
	actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie : inanciers reçus en garantie et non inscrits au bilan :
- action	ns -
- obliga	ations -
- titres	de créances -
- autres	s instruments financiers -
Instruments f	inanciers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :
- action	ns -
- obliga	ations -
- titres	de créances -
- autres	s instruments financiers -
	nents financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou stionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :
- opc	128 700 633,84
- autres	s instruments financiers -



### 3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

### Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitair	
-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	
Total acomptes	-	-	-	-	

	31.03.2022	31.03.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-285 884,64	-222 180,18
Total	-285 884,64	-222 180,18
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-285 884,64	-222 180,18
Total	-285 884,64	-222 180,18
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

# 3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

### Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.03.2022	31.03.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-179 625,51	-239 414,13
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		-
Total	-179 625,51	-239 414,13
Affectation		
Distribution		-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-179 625,51	-239 414,13
Total	-179 625,51	-239 414,13
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

# 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.03.2022	31.03.2021	31.03.2020	29.03.2019	29.03.2018
Actif net	128 701 886,23	99 760 183,08	117 632 687,43	104 225 344,17	93 226 749,37
Nombre de parts en circulation	8 210,19219	6 330,99127	7 433,1602	6 549,737	5 836,05293
Valeur liquidative	15 675,86	15 757,43	15 825,39	15 912,9	15 974,28
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire (2)	-56,69	-72,91	-52,39	-45,80	-40,38

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

Date de création du Fonds : 14 octobre 2002



<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

# Inventaire au 31.03.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif
Valeurs mobili	eres					
O.P.C.V.M.						
FR0011636158	AMUNDI SERENITE PEA O FCP	PROPRE	1 298 360,501	128 700 633,84	EUR	100,00
Total O.P.C.V.N				128 700 633,84		100,00
Total Valeurs n	nobilieres			128 700 633,84		100,00
Liquidites BANQUE OU A	TTENTE					
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-256 466,48	-256 466,48	EUR	-0,20
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	256 473,11	256 473,11	EUR	0,20
Total BANQUE	OU ATTENTE			6,63		0,00
FRAIS DE GES	STION					
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-1 077,65	-1 077,65	EUR	-0,00
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-1 092,05	-1 092,05	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-22 349,73	-22 349,73	EUR	-0,02
	PRHONOCAC	PROPRE	-213,17	-213,17	EUR	-0,00
	PRN-1COMGESTADM	PROPRE	-1 929,57	-1 929,57	EUR	-0,00
	PRN-1COMGESTDEP	PROPRE	-1 955,09	-1 955,09	EUR	-0,00
	PRRETROFDGN-1	PROPRE	29 863,02	29 863,02	EUR	0,02
Total FRAIS DE	E GESTION			1 245,76		0,00
Total Liquidites	s			1 252,39		0,00
Total SG LIQUI	DITE PEA			128 701 886,23		100,00



### Société Générale Gestion

Société Anonyme au capital de 567 034 094 euros Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 09000020 Siège social : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 491 910 691 RCS Paris

# Comptes annuels au 31.03.2022 du Fonds maître AMUNDI SERENITE PEA



# **AMUNDI SERENITE PEA**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion : Amundi Asset Management

90, boulevard Pasteur 75015 PARIS

annuels

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes

Exercice clos le 31 mars 2022



Definitie X. Avaccaie. 6 place de la Tyrumide 52506 Paris-La Défense Cedex Trance Talégnace: — 56 (0) 1.44686 26 (0) www.deloixe.fr

Adresse perdaka TSA 20308 52000 La Défense Cedex

# **AMUNDI SERENITE PEA**

Fonds Commun de Placement Société de Gestion : Amundi Asset Management 90, boulevard Pasteur 75015 PARIS

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022	

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI SERENITE PEA,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI SERENITE PEA constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

#### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



# Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

# Deloitte.

 il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

> Paris La Défense, le 16 juin 2022 Le Commissaire aux Comptes

> > Deloitte & Associés

Stéphane (allas Stéphane COLLAS

# **AMUNDI SERENITE PEA**

COMPTES ANNUELS 31/03/2022

## **BILAN ACTIF AU 31/03/2022 EN EUR**

	31/03/2022	31/03/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 077 671 973,65	1 933 367 229,81
Actions et valeurs assimilées	1 960 710 729,63	1 573 439 358,37
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 960 710 729,63	1 573 439 358,37
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0.00
Obligations et valeurs assimilées	100 128 072,66	132 667 079,1
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	100 128 072,66	132 667 079,1
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Titres de créances	0,00	0.0
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Titres de créances négociables	0,00	0,0
Autres titres de créances	0,00	0,0
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Organismes de placement collectif	218 774,30	1 121 784,0
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	218 774,30	1 121 784,0
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,0
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,0
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,0
Autres organismes non européens	0,00	0,0
Opérations temporaires sur titres	27 823,47	225 521 828,3
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,0
Créances représentatives de titres prêtés	27 823,47	225 521 828,3
Titres empruntés	0,00	0,0
Titres donnés en pension	0,00	0,0
Autres opérations temporaires	0,00	0,0
Instruments financiers à terme	16 586 573,59	617 179,9
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	352 340,00	2 160,0
Autres opérations	16 234 233,59	615 019,9
Autres instruments financiers	0,00	0,0
CRÉANCES	84 741 405,13	45 784 644,0
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,0
Autres	84 741 405,13	45 784 644,0
COMPTES FINANCIERS	5 411 265,78	164 980 653,9
Liquidités	5 411 265,78	164 980 653,92
TOTAL DE L'ACTIF	2 167 824 644.56	2 144 132 527,8

## **BILAN PASSIF AU 31/03/2022 EN EUR**

	31/03/2022	31/03/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 048 993 676,65	2 336 945 414,76
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	2 777 108,62
Report à nouveau (a)	26,07	13,34
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-89 014 869,12	-552 355 293,15
Résultat de l'exercice (a,b)	137 456 685,70	37 430 584,30
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	2 097 435 519,30	1 824 797 827,87
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	63 296 082,51	143 670 138,08
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	-156,95	90 883 653,83
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	-156,95	-204,47
Autres opérations temporaires	0,00	90 883 858,30
Instruments financiers à terme	63 296 239,46	52 786 484,25
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	352 340,00	2 160,00
Autres opérations	62 943 899,46	52 784 324,25
DETTES	7 093 042,75	167 633 299,62
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	7 093 042,75	167 633 299,62
COMPTES FINANCIERS	0,00	8 031 262,24
Concours bancaires courants	0,00	8 031 262,24
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	2 167 824 644,56	2 144 132 527,81

<sup>(</sup>a) Y compris comptes de régularisation

<sup>(</sup>b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## **HORS-BILAN AU 31/03/2022 EN EUR**

	31/03/2022	31/03/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FGBS SCH 0621	0,00	48 427 200,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de performance		
BNP PARIBAS	0,00	155 000 025,93
BANK OF AMERICA SECU	0,00	170 000 025,00
GOLDMAN SACHS	0,00	250 000 000,00
GOLDMAN SACHS	0,00	100 000 000,00
GOLDMAN SACHS	0,00	110 000 000,00
GOLDMAN SACHS	0,00	100 000 000,00
JP MORGAN	0,00	400 000 002,7
JP MORGAN	0,00	249 999 999,3
SOCIETE GENERALE	0,00	125 000 047,3
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0622	35 435 200,00	0,0
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de performance		
BANK OF AMERICA SECU	214 283 893,08	0,0
CITIGROUP	144 999 989,40	0,0
GOLDMAN SACHS	210 000 000,00	0,0
GOLDMAN SACHS	119 000 000,00	0,0
GOLDMAN SACHS	250 000 000,00	0,0
GOLDMAN SACHS	110 000 000,00	0,0
JP MORGAN	400 000 000,00	0,0
JP MORGAN	250 000 000,00	0,0
JP MORGAN	59 306 746,28	0,00
SOCIETE GENERALE	160 000 010,00	0,0
Autres engagements		

# COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/03/2022 EN EUR

	31/03/2022	31/03/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	639 041,24	298 803,73
Produits sur actions et valeurs assimilées	146 642 810,63	46 149 708,68
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 178 450,14	894 702,80
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	284 117,87	283 777,25
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	148 744 419,88	47 626 992,46
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 043 843,19	352 191,11
Charges sur instruments financiers à terme	276 362,50	0,00
Charges sur dettes financières	367 081,75	498 094,84
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	1 687 287,44	850 285,95
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	147 057 132,44	46 776 706,51
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	4 181 139,28	4 529 464,86
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	142 875 993,16	42 247 241,65
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-5 419 307,46	-4 816 657,35
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	137 456 685,70	37 430 584,30

## **ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**

### 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

#### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé cidessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### Instruments financiers à terme :

#### Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

#### Les Swaps:

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010179671 - AMUNDI SERENITE PEA PEA I-D : Taux de frais maximum de 0.50% TTC. FR0011636158 - AMUNDI SERENITE PEA PEA O-C : Taux de frais maximum de 1.20% TTC. FR0011408350 - AMUNDI SERENITE PEA PEA P-C : Taux de frais maximum de 1.20% TTC. FR0010173237 - AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.

#### Affectation des sommes distribuables

#### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA I-D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution par décision de la société de gestion
Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA O-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA P-C	Capitalisation	Capitalisation

# 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2022 EN EUR

	31/03/2022	31/03/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 824 797 827,87	1 934 557 580,58
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 203 888 161,01	1 515 873 824,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 921 225 206,66	-1 617 613 487,96
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	108 695 387,72	204 567 569,52
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-42 161 675,80	-158 193 381,36
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	238 604 921,17	225 358 018,70
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-405 925 715,34	-873 211 722,98
Frais de transactions	-629 752,54	-1 241 368,81
Différences de change	51,58	-125 810,60
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-56 937 319,72	579 264 004,39
Différence d'estimation exercice N	160 220 288,26	217 157 607,98
Différence d'estimation exercice N-1	-217 157 607,98	362 106 396,41
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	5 809 818,43	-25 448 172,64
Différence d'estimation exercice N	-46 357 325,87	-52 167 144,30
Différence d'estimation exercice N-1	52 167 144,30	26 718 971,66
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-356 971,58	-1 236 466,62
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	142 875 993,16	42 247 241,65
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	2 097 435 519,30	1 824 797 827,87

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

## 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 806 257,56	0,18
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	96 321 815,10	4,59
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	100 128 072,66	4,77
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	35 435 200,00	1,69
Autres	1 917 590 638,76	91,42
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	1 953 025 838,76	93,11

## 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	96 321 815,10	4,59	0,00	0,00	3 806 257,56	0,18	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 411 265,78	0,26
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	35 435 200,00	1,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORSBILAN $^{(\circ)}$

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	13 928 662,15	0,66	41 394 206,23	1,97	43 702 468,26	2,08	1 102 736,02	0,05	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5 411 265,78	0,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	35 435 200,00	1,69	0,00	0,00	0,00	0,00

 $<sup>(\</sup>mbox{\ensuremath{^{'}}}\mbox{\ensuremath{}$ 

# 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	42,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	946,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	21,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES: VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2022
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	4 596 079,73
	Dépôts de garantie en espèces	154 004,40
	Coupons et dividendes en espèces	2 631 321,00
	Collatéraux	77 360 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		84 741 405,13
DETTES		
	Achats à règlement différé	1 137 634,96
	Frais de gestion fixe	740 872,37
	Collatéraux	5 204 701,00
	Autres dettes	9 834,42
TOTAL DES DETTES		7 093 042,75
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		77 648 362,38

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

## 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	104 683,404	1 150 755 394,95
Parts rachetées durant l'exercice	-90 866,545	-998 297 803,98
Solde net des souscriptions/rachats	13 816,859	152 457 590,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	80 572,192	
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA I-D		
Parts souscrites durant l'exercice	2 831,738	16 420 333,76
Parts rachetées durant l'exercice	-2 106,201	-12 102 091,12
Solde net des souscriptions/rachats	725,537	4 318 242,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 699,669	
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA O-C		
Parts souscrites durant l'exercice	10 380 043,690	1 030 876 788,23
Parts rachetées durant l'exercice	-8 978 492,279	-891 492 272,10
Solde net des souscriptions/rachats	1 401 551,411	139 384 516,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 678 955,338	
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	59 635,832	5 835 644,07
Parts rachetées durant l'exercice	-197 734,619	-19 333 039,46
Solde net des souscriptions/rachats	-138 098,787	-13 497 395,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	426 549,027	

# 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA I-D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA O-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA P-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2022
Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 419 313,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,38
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA I-D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	72 703,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,38
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA O-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	494 221,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA P-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	194 900,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,41
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

# 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

## 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

# 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

#### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

## 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

## 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

## 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			218 774,30
	FR0007038138	AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I	1 039,98
	FR0007435920	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI I	217 734,32
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			218 774,30

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2022	31/03/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	26,07	13,34
Résultat	137 456 685,70	37 430 584,30
Total	137 456 711,77	37 430 597,64

	31/03/2022	31/03/2021
Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	56 254 201,13	14 051 763,17
Total	56 254 201,13	14 051 763,17

	31/03/2022	31/03/2021
Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA I-D		
Affectation		
Distribution	988 942,75	224 142,95
Report à nouveau de l'exercice	4,14	19,03
Capitalisation	0,00	0,00
Total	988 946,89	224 161,98
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	2 699,669	1 974,132
Distribution unitaire	366,32	113,54
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	31/03/2022	31/03/2021
Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA O-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	77 579 733,17	22 114 806,81
Total	77 579 733,17	22 114 806,81

	31/03/2022	31/03/2021
Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA P-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 633 830,58	1 039 865,68
Total	2 633 830,58	1 039 865,68

# Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2022	31/03/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	2 777 108,62
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-89 014 869,12	-552 355 293,15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-89 014 869,12	-549 578 184,53

	31/03/2022	31/03/2021
Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-37 530 625,61	-222 962 495,58
Total	-37 530 625,61	-222 962 495,58

	31/03/2022	31/03/2021
Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA I-D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-665 116,09	-834 072,02
Total	-665 116,09	-834 072,02

	31/03/2022	31/03/2021	
Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA O-C			
Affectation			
Distribution	0,00	0,00	
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00	
Capitalisation	-49 053 359,70	-309 018 184,92	
Total	-49 053 359,70	-309 018 184,92	

	31/03/2022	31/03/2021
Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA P-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 765 767,72	-16 763 432,01
Total	-1 765 767,72	-16 763 432,01

## 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
Actif net Global en EUR	2 235 546 797,93	1 886 902 548,51	1 934 557 580,58	1 824 797 827,87	2 097 435 519,30
Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C en EUR					
Actif net	725 833 789,25	716 513 303,51	693 418 017,37	736 119 417,44	882 833 757,98
Nombre de titres	64 946,602	64 339,782	62 590,304	66 755,333	80 572,192
Valeur liquidative unitaire	11 175,8547	11 136,3961	11 078,6810	11 027,1252	10 957,0527
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-476,63	433,80	2 083,40	-3 339,99	-465,80
Capitalisation unitaire sur résultat	289,03	320,84	523,25	210,49	698,18
Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA I-D en EUR					
Actif net	29 142 909,83	23 937 698,64	28 283 477,46	11 553 857,40	15 394 643,62
Nombre de titres	4 416,858	3 740,577	4 577,810	1 974,132	2 699,669
Valeur liquidative unitaire	6 598,1088	6 399,4668	6 178,3860	5 852,6265	5 702,4189
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	248,18	1 406,74	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-302,48	0,00	0,00	-422,50	-246,36
Distribution unitaire sur résultat	175,78	188,75	298,20	113,54	366,32
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,001	0,00	0,00
Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA O-C en EUR					
Actif net	1 408 915 843,12	1 084 377 558,32	1 158 161 676,48	1 021 788 515,39	1 157 682 990,17
Nombre de titres	14 072 365,782	10 848 594,905	11 624 896,611	10 277 403,927	11 678 955,338
Valeur liquidative unitaire	100,1193	99,9555	99,6276	99,4208	99,1255
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,25	3,88	18,74	-30,06	-4,20
Capitalisation unitaire sur résultat	2,77	3,06	4,88	2,15	6,64
Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA P-C en EUR					
Actif net	71 654 255,73	62 073 988,04	54 694 409,27	55 336 037,64	41 524 127,53
Nombre de titres	720 778,127	626 809,580	555 336,894	564 647,814	426 549,027
Valeur liquidative unitaire Capitalisation	99,4123	99,0316	98,4887	98,0009	97,3490
unitaire sur +/- values nettes	-4,24	3,85	18,52	-29,68	-4,13
Capitalisation unitaire sur résultat	2,54	2,82	4,62	1,84	6,17

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	17 328	3 671 803,20	0,17
ALLIANZ SE-REG	EUR	28 280	6 124 034,00	0,29
BASF SE	EUR	700 364	36 250 840,64	1,73
BAYER	EUR	110 206	6 843 792,60	0,33
BEIERSDORF AG	EUR	113 202	10 776 830,40	0,52
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	404 851	31 821 288,60	1,51
BRENNTAG AG NAM	EUR	82 000	6 013 880,00	0,29
COMMERZBANK AG	EUR	90 000	623 430,00	0,03
DELIVERY HERO SE	EUR	561 172	22 368 315,92	1,06
DEUTSCHE BANK AG	EUR	770 587	8 869 456,37	0,43
DEUTSCHE POST NAMEN	EUR	232 916	10 143 491,80	0,48
E.ON AG NOM.	EUR	1 500 000	15 813 000,00	0,75
FRESENIUS	EUR	933 441	31 125 590,15	1,48
GEA GROUP	EUR	245 802	9 170 872,62	0,44
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	EUR	35 802	7 543 481,40	0,36
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	10 092	2 452 356,00	0,12
PUMA SE	EUR	20 000	1 548 800,00	0,07
SAP SE	EUR	376 464	38 068 039,68	1,82
SCOUT24 AG	EUR	157 946	8 213 192,00	0,40
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	70 000	3 936 800,00	0,18
SYMRISE AG	EUR	27 000	2 938 950,00	0,14
VONOVIA SE	EUR	35 000	1 480 850,00	0,07
TOTAL ALLEMAGNE			265 799 095,38	12,67
AUTRICHE				
ERSTE GROUP BANK	EUR	27 000	893 430,00	0,04
OMV AG	EUR	505 174	21 919 499,86	1,05
TOTAL AUTRICHE			22 812 929,86	1,09
BELGIQUE				
ACKERMANS HAAREN	EUR	26 404	4 467 556,80	0,21
D'IETEREN GROUP	EUR	36 885	5 647 093,50	0,27
KBC GROUPE	EUR	73 898	4 831 451,24	0,23
TOTAL BELGIQUE			14 946 101,54	0,71
FINLANDE				
NOKIA (AB) OYJ	EUR	5 000 000	24 927 500,00	1,19
TOTAL FINLANDE			24 927 500,00	1,19
FRANCE				
AIRBUS SE	EUR	69 212	7 638 236,32	0,37
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	242 000	38 458 640,00	1,83
AXA	EUR	5 715 820	151 840 758,30	7,24
BNP PARIBAS	EUR	3 085 805	160 245 853,65	7,65
BOUYGUES	EUR	1 056 226	33 408 428,38	1,60
CARREFOUR	EUR	425 844	8 365 705,38	0,39
CNP	EUR	524 366	11 431 178,80	0,55
DANONE	EUR	1 055 076	52 785 452,28	2,51

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENGIE	EUR	2 098 333	25 041 506,02	1,19
ENGIE SA PF	EUR	5 773 260	68 898 084,84	3,28
ESSILORLUXOTTICA	EUR	51 790	8 612 677,00	0,41
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	59 869	38 878 928,60	1,85
MICHELIN - CATEGORIE B	EUR	293 066	36 032 464,70	1,72
ORANGE	EUR	14 525 850	155 484 698,40	7,42
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	200 988	11 106 596,88	0,53
SAINT-GOBAIN	EUR	1 560 602	84 693 870,54	4,04
SANOFI	EUR	1 040 131	96 222 518,81	4,59
SCOR SE	EUR	1 270 000	37 071 300,00	1,76
SOCIETE GENERALE SA	EUR	3 337 785	81 642 221,10	3,89
TOTALENERGIES SE	EUR	3 986 850	183 514 705,50	8,75
VALEO SA	EUR	431 449	7 228 928,00	0,35
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	2 702 997	78 630 182,73	3,75
VINCI (EX SGE)	EUR	885 434	82 336 507,66	3,92
VIVENDI	EUR	2 960 391	35 051 029,44	1,67
TOTAL FRANCE			1 494 620 473,33	71,26
PAYS-BAS				
AEGON	EUR	1 695 780	8 143 135,56	0,39
ARGEN-X SE - W/I	EUR	6 200	1 751 500,00	0,08
ASM INTERNATIONAL	EUR	38 649	12 835 332,90	0,62
ASR NEDERLAND NV	EUR	200 747	8 477 545,81	0,41
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	523 992	15 256 027,08	0,73
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	2 131 224	6 698 437,03	0,32
QIAGEN	EUR	60 000	2 671 800,00	0,13
STELLANTIS NV	EUR	2 691 250	39 830 500,00	1,89
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	1 392 227	33 684 932,27	1,60
TOTAL PAYS-BAS		. 552 22.	129 349 210,65	6,17
PORTUGAL			,	,,,,
ELEC DE PORTUGAL	EUR	1 848 918	8 255 418,87	0,40
TOTAL PORTUGAL			8 255 418,87	0,40
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 960 710 729,63	93,49
TOTAL Actions et valeurs assimilées			1 960 710 729,63	93,49
Obligations et valeurs assimilées Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché				
réglementé ou assimilé ALLEMAGNE				
	FUE	2 000 000	2.004.400.04	0.40
EON SE 0.0% 29-09-22 EMTN	EUR	2 000 000	2 001 469,84	0,10
EON SE 0.875% 08-01-25 EMTN	EUR	650 000	648 506,00	0,03
HSH NORDBANK AG 0.5% 23-05-22	EUR	1 500 000	1 508 114,65	0,07
LANXE 2.625% 21-11-22 EMTN	EUR	2 000 000	2 053 623,09	0,09
SANTANDER CONSUMER BANK AG 0.75% 17-10-22	EUR	1 000 000	1 008 284,95	0,05
VOLKSWAGEN LEASING 0.0000010% 12-07-23	EUR	1 000 000	994 774,90	0,05
VOLKSWAGEN LEASING GMBH	EUR	2 000 000	2 047 928,50	0,10
TOTAL ALLEMAGNE			10 262 701,93	0,49
AUTRICHE				
OMV AG 27/09/2012	EUR	3 200 000	3 285 268,30	0,16
TOTAL AUTRICHE			3 285 268,30	0,16

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif
BELGIQUE				
SOLVAY 1.625% 02-12-22	EUR	1 400 000	1 417 489,13	0,06
TOTAL BELGIQUE			1 417 489,13	0,06
DANEMARK				
DANBNK 0 7/8 05/22/23	EUR	1 400 000	1 420 072,84	0,07
DANSKE BK 0.25% 28-11-22 EMTN	EUR	1 000 000	1 004 028,87	0,04
JYSKE BANK DNK 0.625% 20-06-24	EUR	1 500 000	1 510 600,66	0,07
TOTAL DANEMARK			3 934 702,37	0,18
ESPAGNE				
BANKIA 0.875% 25-03-24	EUR	1 000 000	1 001 109,61	0,05
CAIXABANK 1.125% 12-01-23 EMTN	EUR	3 300 000	3 338 569,61	0,10
TOTAL ESPAGNE			4 339 679,22	0,2
ETATS-UNIS				
AMERICAN HONDA FIN 0.55% 17-03-23	EUR	2 000 000	2 010 667,74	0,10
AT&T INC 2.50% 03/23	EUR	3 000 000	3 056 667,15	0,1
AT AND T INC 1.05% 05-09-23	EUR	1 000 000	1 017 672,29	0,0
FIDELITY NATL INFORMATION SCES 0.75% 21-05-23	EUR	3 300 000	3 339 858,33	0,10
GOLD SACH GR 1.375% 15-05-24	EUR	500 000	511 281,45	0,0
GOLD SACH GR E3R+1.0% 30-04-24	EUR	800 000	804 128,03	0,0
THE PRIC GRP 2.15% 25-11-22	EUR	1 000 000	1 016 539,52	0,0
WELLS FARGO 2.25% 02/05/2023	EUR	2 170 000	2 266 934,52	0,1
TOTAL ETATS-UNIS			14 023 749,03	0,6
FRANCE			,	
ALD 0.0% 23-02-24 EMTN	EUR	500 000	492 359,78	0,0
ALD 0.375% 19-10-23 EMTN	EUR	1 000 000	999 767,48	0,0
ALD 0.875% 18-07-22 EMTN	EUR	1 000 000	1 009 374,75	0,0
ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17-02-25	EUR	1 000 000	996 036,65	0,0
BPCE 0.625% 26-09-24 EMTN	EUR	1 400 000	1 396 185,23	0,0
BPCE 0.875% 31-01-24 EMTN	EUR	2 000 000	2 010 050,03	0,1
CRED MUT 1.0% 26-01-23 EMTN	EUR	500 000	505 658,58	0,0
ENGIE 3.5% 10-22	EUR	1 150 000	1 191 282.64	0,0
L OREAL S A 0.375% 29-03-24	EUR	900 000	900 609,76	0,0
PSA BANQUE FRANCE 0.625% 10-10-22	EUR	1 000 000	1 007 394,57	0,0
SANOFI 0.875% 06-04-25	EUR	1 100 000	1 102 736,02	0,0
SUEZ 4.125% 24-06-22 EMTN	EUR	2 000 000	2 082 757,51	0,1
VIVENDI 0.0% 13-06-22 EMTN	EUR	2 000 000	2 000 317,50	0,1
TOTAL FRANCE	Loix	2 000 000	15 694 530,50	0,7
GUERNSEY			13 034 330,30	0,7
CRED SUI 1.25% 14-04-22 EMTN	EUR	500 000	506 231,63	0,0
TOTAL GUERNSEY	Lok	300 000	506 231,63	0,0
ILES CAIMANS			500 251,05	0,0
CK HUTC FINA 1.25% 06-04-23	EUR	2 000 000	2 047 517,06	0.4
	EUK	2 000 000	•	0,10
TOTAL ILES CAIMANS			2 047 517,06	0,1
IRLANDE		1 400 000	4 074 504 00	0.00
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.0% 16-04-24	EUR	1 400 000	1 374 534,69	0,0
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.125% 16-11-23	EUR	3 900 000	3 872 736,15	0,18
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 1.25% 21-06-22	EUR	1 000 000	1 011 470,57	0,0
TOTAL IRLANDE			6 258 741,41	0,3

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
INTE 0.875% 27-06-22 EMTN	EUR	1 200 000	1 211 006,31	0,05
INTE 1.0% 04-07-24 EMTN	EUR	1 700 000	1 716 196,94	0,09
LEASYS ZCP 22-07-24	EUR	3 300 000	3 220 399,74	0,15
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 1.0% 22-07-22	EUR	500 000	505 209,44	0,02
TOTAL ITALIE			6 652 812,43	0,31
JAPON				
ASAHI BREWERIES 0.01% 19-04-24	EUR	800 000	788 082,82	0,04
MERCEDESBENZ FINANCE 0.0% 21-08-22	EUR	3 400 000	3 402 916,28	0,16
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP 0.465% 30-05-24	EUR	1 800 000	1 795 933,18	0,09
TOTAL JAPON			5 986 932,28	0,29
LUXEMBOURG				
SIMO INTE FIN 1.375% 18-11-22	EUR	2 000 000	2 021 932,85	0,10
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 0.0% 14-06-24	EUR	1 000 000	978 191,30	0,04
TOTAL LUXEMBOURG			3 000 124,15	0,14
PAYS-BAS				
ABB FINANCE B V 0.625% 31-03-24	EUR	900 000	900 226,69	0,04
ANNGR 0 7/8 06/10/22	EUR	500 000	504 602,02	0,03
BAYER CAP E3R+0.55% 27-06-22	EUR	3 000 000	3 002 129,53	0,14
DIGITAL DUTCH FINCO BV 0.125% 15-10-22	EUR	2 500 000	2 504 440,99	0,12
NATLENEDERLANDEN BANK NV 0.375% 31-05-23	EUR	1 500 000	1 506 274,62	0,07
TOTAL PAYS-BAS			8 417 673,85	0,40
PHILIPPINES				
PHILIPPINE GOVERNMENT INTL BOND 0.0% 03-02-23	EUR	1 200 000	1 194 582,00	0,06
TOTAL PHILIPPINES			1 194 582,00	0,06
REPUBLIQUE TCHEQUE				
CEZ 0.875% 21-11-22 EMTN	EUR	400 000	402 316,83	0,02
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			402 316,83	0,02
ROYAUME-UNI				
AACAP 3.25% 03/04/2023	EUR	1 300 000	1 380 162,65	0,07
HITACHI CAPITAL UK 0.125% 29-11-22	EUR	3 400 000	3 407 470,10	0,16
HSBC 0.875% 06-09-24	EUR	3 000 000	3 012 424,64	0,14
TOTAL ROYAUME-UNI			7 800 057,39	0,37
SUEDE				
SCANIA CV AB 0.0% 23-11-22	EUR	2 000 000	2 001 090,50	0,09
VOLVO TREASURY AB 0.1% 24-05-22	EUR	2 100 000	2 102 032,43	0,10
TOTAL SUEDE			4 103 122,93	0,19
SUISSE				
UBS GROUP AG 1.0% 21-03-25	EUR	800 000	799 840,22	0,04
TOTAL SUISSE			799 840,22	0,04
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			100 128 072,66	4,77
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			100 128 072,66	4,77
Organismes de placement collectif			,,,,	,
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE  AMUNDU ELIBO LIQUIDITY DATED SOLL	FUE	0.004	4 000 00	0.00
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I	EUR	0,001	1 039,98	0,00
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI I	EUR	1,01	217 734,32	0,01

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL FRANCE			218 774,30	0,01
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			218 774,30	0,01
TOTAL Organismes de placement collectif			218 774,30	0,01
Indemnités sur titres prêtés			27 823,47	0,00
Indemnités sur titres empruntés			156,95	0,00
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO SCHATZ 0622	EUR	-320	352 340,00	0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			352 340,00	0,02
TOTAL Engagements à terme fermes			352 340,00	0,02
Autres instruments financiers à terme				
Autres swaps				
BANK OF AMERICA SECU	EUR	214 283 893,08	-3 561 451,87	-0,17
CITIGROUP	EUR	144 999 989,4	6 410 304,53	0,31
GOLDMAN SACHS	EUR	250 000 000	-2 759 652,50	-0,13
GOLDMAN SACHS	EUR	210 000 000	-16 881 005,40	-0,80
GOLDMAN SACHS	EUR	119 000 000	9 190 723,43	0,43
GOLDMAN SACHS	EUR	110 000 000	156 438,70	0,01
JP MORGAN	EUR	400 000 000	-36 841 600,00	-1,76
JP MORGAN	EUR	59 306 746,28	476 766,93	0,02
JP MORGAN	EUR	250 000 000	-1 405 500,00	-0,07
SOCIETE GENERALE	EUR	160 000 010	-1 494 689,69	-0,07
TOTAL Autres swaps			-46 709 665,87	-2,23
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-46 709 665,87	-2,23
TOTAL Instruments financier à terme			-46 357 325,87	-2,21
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-352 340	-352 340,00	-0,02
TOTAL Appel de marge			-352 340,00	-0,02
Créances			84 741 405,13	4,04
Dettes			-7 093 042,75	-0,34
Comptes financiers			5 411 265,78	0,26
Actif net			2 097 435 519,30	100,00

Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA I-D	EUR	2 699,669	5 702,4189
Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA O-C	EUR	11 678 955,338	99,1255
Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C	EUR	80 572,192	10 957,0527
Parts AMUNDI SERENITE PEA PEA P-C	EUR	426 549,027	97,3490